



la lettre du CNOCP

9 février 2023 - N° 41

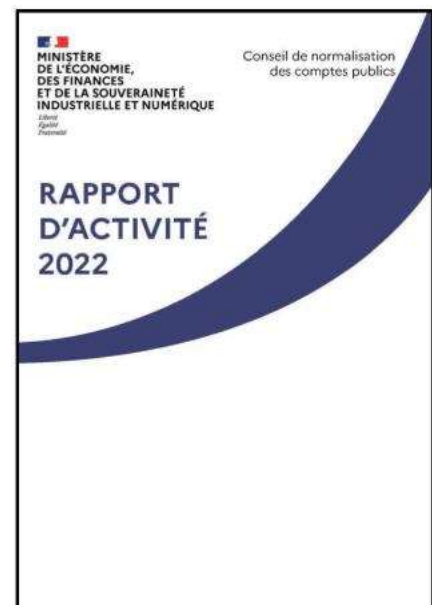


Rapport d'activité 2022

Le CNOCP publie son rapport d'activité pour l'année 2022

Le plan de marche du CNOCP a été respecté en cette année 2022.

Le Secrétariat général a organisé une soixantaine de réunions, et certains de ses membres ont participé à une trentaine de réunions nationales ou internationales. Les instances du CNOCP, collège et commissions, se sont réunies à bon rythme. Les groupes de travail ont été, comme toujours, très dynamiques, plus de deux cents personnes continuant d'apporter leur concours au processus de normalisation et à la formulation de nombreux avis spécifiques.



La première version du **Recueil des normes applicables aux organismes de sécurité sociale** a été validée par le Collège en janvier 2022. Ce Recueil a été homologué par arrêté conjoint du ministre chargé des comptes publics et du ministre de la santé en août 2022. Il s'agit là du quatrième tome de l'ouvrage entrepris à la création du CNOCP pour l'ensemble des administrations publiques, après la publication des trois recueils État, établissements publics et collectivités territoriales.

Le **Recueil des normes comptables pour les entités publiques locales**, publié en 2021, a été enrichi : les services publics industriels et commerciaux sont désormais inclus dans son champ d'application, et une nouvelle norme 18 sur les contrats de concession et partenariats publics-privés est venue compléter le dispositif.

Un avis relatif à la comptabilisation des droits d'inscription dans **les établissements d'enseignement supérieur public** a été rendu, et le recueil pour les établissements publics complété.

Concernant **les établissements publics de santé**, le CNOCP a rendu un avis concernant les informations à inclure dans l'annexe de leurs comptes annuels, première étape d'une éventuelle agrégation de comptes plus large.

Le CNOCP continue enfin de répondre aux **consultations de l'IPSAS Board**, celles-ci s'étant réorientées en 2022 vers des sujets qui touchent aux questions de durabilité.

Outre la maintenance de l'existant et les travaux relatifs à la consolidation des comptes de certaines entités publiques, le CNOCP réfléchira aux conséquences éventuelles, pour la comptabilité générale et l'information financière des administrations publiques, des stratégies nouvelles engagées **en matière d'environnement et de soutenabilité**, à l'instar de tous les organismes de normalisation comptable, européens comme internationaux.

Les travaux du Conseil, instruits par l'équipe du Secrétariat général, mobilisent de nombreux experts ; leur engagement permet aujourd'hui aux administrations françaises de disposer d'un corpus normatif de comptabilité parmi les plus sophistiqués.

 **En savoir plus**

[+ Rapport d'activité pour l'année 2022 du CNOCP](#)



IPSAS Board : *International Public Sector Accounting Standards Board* ou Conseil des normes comptables internationales du secteur public.